

AUDIT ENERGETIQUE OBLIGATOIRE

Répondre à l'exigence réglementaire du 5 décembre 2015



QUI EST CONCERNE ?

- Les entreprises qui emploient **plus de 250 salariés**
- Les entreprises qui génèrent un **chiffre d'affaires supérieur à 50 millions** et dont le **bilan annuel est supérieur à 43 millions d'euros**

Les entreprises ayant mis en œuvre un système de management de l'énergie certifié selon la norme ISO 50001 sont exemptées de cette obligation sur le périmètre certifié.



QUELLES SONT LES ECHEANCES ?

Le premier audit énergétique doit être réalisé avant le **5 décembre 2015**. Puis, il devra être mis à jour tous les **quatre ans** au minimum.



POURQUOI UN AUDIT ENERGETIQUE ?

Au-delà du respect de l'exigence réglementaire (Directive Européenne 2012/27), cet audit énergétique vous permet **d'identifier des sources d'économie d'énergie** et de mettre en place un plan d'actions pour **réduire vos consommations et factures énergétiques**.

L'OFFRE ARCALIA

Arcalia réalise votre audit énergétique réglementaire selon la méthodologie définie par la norme NF EN 16247 (1-2-3-4). Notre démarche se structure en 4 étapes, que nous adaptons et complétons aux spécificités de votre actif.



Visite des sites et collecte des informations (plans, schémas, factures, entretiens ...).
Mesures sur site et analyse des données (consommations électriques spécifiques, température d'ambiance, hygrométrie, thermographie infrarouge...). Le nombre et la typologie des mesures sont adaptés en fonction des particularités du site et du degré d'approfondissement choisi.



Identification et quantification des opportunités d'amélioration de l'efficacité énergétique
Elaboration d'un plan d'actions priorisées selon leur temps de retour sur investissement (ROI < 1an, 1an < ROI < 4 ans, ROI > 4 ans).



RECONNAISSANCE

SOD.I.A., agissant sous la marque Arcalia a obtenu la **qualification OPQIBI** pour la réalisation d'audits énergétiques sous le numéro de certificat 97 06 1263.



EXPERTISE

Notre **réseau de spécialistes énergéticiens** intervient partout en France et en Europe, sur l'ensemble des problématiques liées à l'énergie.

ACTEUR INDEPENDANT

Acteur indépendant, notre engagement est de vous apporter le conseil et les services qui contribueront au développement de votre activité comme au développement durable de notre planète.

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

- Mission d'accompagnement à la mise en place de l'ISO 50001
- Audit énergétique VS ISO 50001 : analyse stratégique France et Europe
- Veille réglementaire des transpositions européennes

SOD.I.A n'est pas agréée en Contrôle Technique Bâtiment aux termes des articles L111-23 et suivants du Code de la Construction.



CONTACTEZ-NOUS

E-mail : info@arcalia.fr
Tel : 01 30 04 15 20